

POLYACTE – MISE À JOUR DES BIBLES D'ACTES – FÉVRIER 2015

66 NOUVEAUX ACTES, 400 ACTES ACTUALISÉS

*Fort de son expertise éditoriale, LexisNexis est soucieux d'offrir toujours plus d'actualité et de sécurité juridique. Riches de plus de **8000 modèles et formules**, les 20 Bibles d'actes font l'objet d'une veille législative et jurisprudentielle quotidienne. Véritables « boîtes à outils », ces bibles sont également améliorées et enrichies grâce aux remarques et retours des praticiens qui bénéficient ainsi de la plus grande variété de modèles disponibles quelle que soit leur pratique.*

En droit des sociétés : création de 50 actes et mise à jour de 343 actes

➤ Mises à jour suite à la publication des textes suivants :

- Allègement du régime des micro-entreprises par l'ordonnance n° 2014-86 du 30 janvier 2014 allégeant les obligations comptables des micro-entreprises et petites entreprises, le décret n° 2014-1189 du 15 octobre 2014 et l'arrêté du 15 octobre 2014 (*JO 17 oct. 2014*) : les micro-entreprises ne sont plus tenues d'établir une annexe à leurs comptes annuels (C. com., art. L. 123-16-1 modifié) et peuvent déclarer que les comptes qu'elles déposent ne seront pas rendus publics (C. com., art. L. 232-25 nouveau, R. 123-111-1 nouveau et A. 123-61-1) ;
- Information des salariés en cas de cession d'un fonds de commerce, d'une participation représentant plus de 50 % des parts sociales d'une société à responsabilité limitée (SARL) ou d'actions ou valeurs mobilières donnant accès à la majorité du capital d'une société par actions (SA, SAS) : L. n° 2014-856, 31 juill. 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, art. 20 (*C. com., art. L. 23-10-1 à L. 23-10-12*) ; D. n° 2014-1254, 28 oct. 2014 relatif à l'information des salariés en cas de cession de leur entreprise (*C. com., art. D. 23-10-1 à D. 23-10-3*) ;
- Modification de la date et des modalités d'inscription des actionnaires pour participer aux assemblées générales des sociétés cotées : D. n° 2014-1466, 8 déc. 2014 modifiant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires des sociétés commerciales ;

- Abrogation du mécanisme d'attribution d'une prime de partage des profits aux salariés par les entreprises d'au moins 50 salariés qui ont distribué à leurs actionnaires ou associés des dividendes en augmentation par rapport à la moyenne des deux années précédentes : L. n° 2014-1554, 20 déc. 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, art. 19 ;
- L. n° 2014-1545, 20 déc. 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises :
 - Le transfert du siège peut être décidé à la majorité requise pour l'adoption des décisions ordinaires (par un ou plusieurs associés représentant seulement plus de la moitié des parts sociales). - (*C. com. art. L 223-30, al. 1 modifié*). Le transfert décidé par la gérance peut désormais être ratifié par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales (*C. com. art. L 223-18, al. 8 modifié*) ;
 - Fusion, scission et apport partiel d'actif soumis au régime des scissions : la déclaration de conformité n'est plus exigée que des sociétés anonymes et par renvoi, des sociétés par actions simplifiées (*C. com. art. L 227-1, al. 3*), ainsi que des sociétés européennes et de toute société participant à une opération de fusion transfrontalière au sein de l'Union européenne (*C. com. art. L 236-6, al. 3 modifié*) ;
 - Location de parts ou d'actions : dans les sociétés constituées pour l'exercice d'une profession libérale réglementée (sociétés par actions ou SARL de droit commun et sociétés d'exercice libéral) et qui n'interviennent pas dans le domaine de la santé ou n'exercent pas les fonctions d'officier public ou ministériel, la location de parts ou d'actions peut désormais être consentie au profit de professionnels extérieurs à la société à condition qu'ils exercent la profession constituant l'objet social (*C. com. art. L. 239-1, avant-dernier alinéa modifié ; L. n° 90-1258, 31 déc. 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales, art. 8, dernier alinéa modifié*).

➤ **Bible Sociétés agricoles** : création de Procès-verbaux de liquidation (SCEA, EARL et GAEC)

Et dans les autres matières : création de 16 actes, mise à jour de 57 actes

- **Bibles Baux** : mise à jour des actes en bail commercial suite à la publication du décret n° 2014-1317 du 3 novembre 2014 relatif au bail commercial (formules développée et brève) et révision du bail d'habitation (formule brève) ;
- **Bible Fonds de commerce** :
 - Mise à jour des actes en matière de location-gérance (fonds de commerce et fonds artisanal), compromis de vente, promesse unilatérale d'achat, vente de fonds de commerce et pacte de préférence ;

- Création d'une lettre du cédant informant l'exploitant d'un projet de fonds de commerce suite à la publication de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, art. 20 (création C. com., art. L. 23-10-1 et suiv.).

➤ **Bible Contrats :**

- Création d'une offre préalable de location avec option d'achat et d'un modèle de formulaire de rétractation suite au décret n° 2014-1061 du 17 septembre 2014 relatif aux obligations d'information précontractuelle et contractuelle des consommateurs et au droit de rétractation ;
- Mise à jour d'avants contrats et des conditions générales de vente ;
- Création d'un contrat type de location d'un véhicule industriel avec conducteur pour le transport routier de marchandises suite au décret n° 2014-644 du 19 juin 2014 portant approbation du contrat type de location d'un véhicule industriel avec conducteur pour le transport routier de marchandises ;
- Mise à jour de l'accord de coopération industrielle ;
- Mise à jour de l'acte de vente à domicile suite à la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives.

➤ **Bible Travail :**

- Création et mise à jour d'actes en application de la loi n° 2013-504 du 14 juin 2014 relative à la sécurisation de l'emploi, de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, du décret n° 2014-1119 du 2 octobre 2014 relatif aux listes de formations éligibles au titre du compte personnel de formation et du décret n° 2014-1120 du 2 octobre 2014 relatif aux modalités d'alimentation et de mobilisation du compte personnel de formation ;
- Mise à jour d'actes à la suite du décret n° 2014-1291 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation » sur le fondement du 4° du I de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Création et mise à jour d'actes en matière de démission ;
- Suppression de l'accord relatif à l'attribution de la prime de partage des profits en application de la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 supprimant ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

- Mise à jour de l'accord collectif ou plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité selon les décrets n° 2014-1159 du 9 octobre 2014 relatif à l'exposition des travailleurs à certains facteurs de risque professionnel au-delà de certains seuils de pénibilité et à sa traçabilité et n° 2014-1160 du 9 octobre 2014 relatif aux accords en faveur de la prévention de la pénibilité ;
 - Révision et création d'actes en matière de contrôle URSSAF ;
 - Création d'actes dans la séquence Cession d'entreprise à la suite de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et du décret n° 2014-1254 du 28 octobre 2014 relatif à l'information des salariés en cas de cession de leur entreprise ;
 - Mise à jour des actes à la suite de l'ordonnance n° 2015-82 du 29 janvier 2015 relative à la simplification et à la sécurisation des modalités d'application des règles en matière de temps partiel issues de la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.
- **Bible EIRL** : création d'une déclaration de confidentialité des comptes annuels (C. com., art. A. 123-61-1, ann. 1-5) suite à la publication de l'arrêté du 15 octobre 2014 relatif à l'allègement des obligations de publicité des comptes annuels des micro-entreprises (JO 17 oct. 2014)
- **Bible Association** : Mise à jour de 10 actes et création d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration (AGE - liquidation) ;